
Gérer les différences : une préoccupation commune

Christiane Blondin*, Jacques Cornet, Bernard Delvaux*****

* Université de Liège
5, Boulevard du Rectorat - 4000 Liège
Département Éducation et Formation - cblondin@ulg.ac.be

** Haute École Libre Mosane (HELMo)
Rue Hors-Château, 61
4000 Liège
jacornet@skynet.be

*** Université Catholique de Louvain
10, Place du Cardinal Mercier - 1348 Louvain-la-Neuve
GIRSEF /IACCHOS- bernard.delvaux@uclouvain.be

RÉSUMÉ. La gestion des différences est un thème important au plan international, et particulièrement à l'ordre du jour en Fédération Wallonie-Bruxelles, comme en témoignent deux sujets d'actualité : les modalités d'inscription dans l'enseignement secondaire et l'accès à l'enseignement supérieur.

Les recherches présentées dans cette section sont de nature à nourrir la réflexion sur les modalités de gestion des différences au niveau du système et à porter un éclairage critique sur les pratiques de formation initiale des enseignants à cet égard. Enfin un article de synthèse balaie l'ensemble des communications présentées lors de l'atelier et en dégage des perspectives de recherche.

MOTS-CLÉS : Gestion des différences, recherche en éducation, Belgique francophone, référentiel, équité

Dès 1966, Bourdieu a utilisé l'expression « équité scolaire » lorsqu'il analysait les inégalités face à l'école et à la culture : « en effet, pour que soient favorisés les plus favorisés et défavorisés les plus défavorisés, il faut et il suffit que l'école ignore dans le contenu de l'enseignement transmis, dans les méthodes et les techniques de transmission et dans les critères de jugement, les inégalités culturelles entre les enfants des différentes classes sociales » (p. 336). Le sociologue parle d'inégalités là où l'usage actuel, qui se veut sans doute plus neutre, plus politiquement correct, évoque plutôt des différences, mais le souci est semblable : l'absence de prise en compte de ces inégalités ou différences conduit à l'échec de certains.

Un demi-siècle plus tard, la gestion des différences préoccupe toujours la plupart des acteurs et des usagers des systèmes d'enseignement. Nous l'envisagerons ici sous deux angles de vue : au plan international, puis dans le système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1. Au plan international

Dans les rapports internationaux décrivant et analysant les résultats de l'enquête PISA 2012, qui a porté sur 65 systèmes éducatifs, l'OCDE consacre au « défi de la diversité » tout un chapitre du Volume II, intitulé « L'équité au service de l'excellence : offrir à chaque élève la possibilité de réussir ». Dans ce chapitre, les performances des élèves sont analysées en fonction de différentes caractéristiques telles que la structure de la famille, le statut professionnel des parents, la localisation des écoles, le lieu de naissance des élèves et de leurs parents et la langue parlée à la maison. L'idée sous-jacente est que ces différences objectives entre les élèves ne devraient pas se traduire par des inégalités de résultats. L'OCDE s'interroge sur les moyens de réduire l'impact du contexte socioéconomique sur les performances des élèves et propose différentes mesures à la réflexion des responsables politiques, allant d'une aide ciblée aux plus faibles, indépendamment des caractéristiques socioéconomiques des élèves, à une politique inclusive, réduisant la ségrégation socioéconomique entre écoles.

Le Volume IV de cette même étude PISA qui porte sur ce qui peut expliquer la réussite des écoles au niveau des ressources et des politiques, s'intéresse notamment aux liens entre les résultats des élèves et les modalités de sélection et de groupement des élèves dans les différents systèmes éducatifs. La figure ci-dessous présente les différentes formes de regroupement distinguées et analysées, principalement dans leurs liens avec les résultats cognitifs, mais également du point de vue de la motivation des élèves.

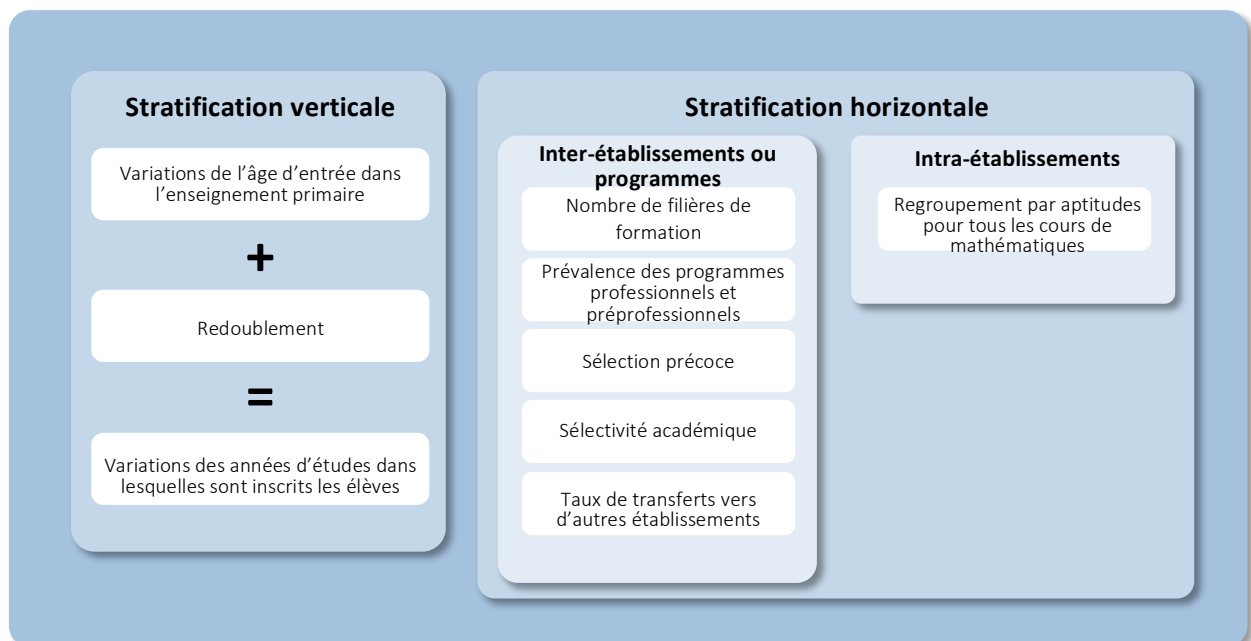


Figure 1. Sélection et regroupement des élèves, tels qu'examinés dans PISA 2012 (OCDE, 2014b, p.78)

Selon les résultats de cette étude, la stratification, qu'elle soit verticale ou horizontale, tend à être négativement liée à l'équité du système, dans la mesure où, dans les systèmes éducatifs où cette stratification est plus prononcée, les liens entre les résultats des élèves et leur statut socioéconomique sont plus forts. En outre, la

motivation instrumentale en mathématiques est moins élevée dans les systèmes éducatifs où la stratification horizontale est plus forte.

En aval des stratégies pour gérer les différences au niveau des systèmes éducatifs, en ce qui concerne la gestion des différences au sein des établissements et dans les classes, on note que l'importante synthèse réalisée par Hattie (2012) au départ de plus de 800 méta-analyses portant sur les facteurs favorisant la réussite des élèves, consacre plusieurs sections à l'efficacité des modes de regroupement des élèves. Le tableau 1 reprend les méta-analyses portant sur les effets de différentes modalités de groupement des élèves. Dans son ouvrage, s'y ajoutent les études portant sur les modalités d'enseignement à destination des élèves à haut potentiel, sur l'accélération de la progression pour les élèves brillants et quelques méta-analyses traitant de la séparation des élèves en fonction de leur genre.

	Nombre de méta-analyses	Nombre d'études
Déségrégation	10	335
Classes de niveau	14	500
Classes verticales	3	94
Groupes au sein de la classe	2	129
Intégration des élèves à besoins spécifiques	5	150
Redoublement	7	207
Total	41	1 415

Tableau 1. Nombre de méta-analyses et d'études à la base de celles-ci utilisées par Hattie (2012) à propos des modes de groupement des élèves

Au-delà de la gestion des différences au travers des modes de groupement des élèves, diverses stratégies d'enseignement font une place plus ou moins grande aux différences entre élèves : parmi les plus efficaces, nous relèverons à titre d'exemples l'évaluation formative, l'apprentissage coopératif, la pédagogie de la maîtrise et le tutorat par des pairs.

Ces deux études montrent à suffisance qu'au plan international, la gestion des différences retient de toute évidence l'attention, que ce soit en tant qu'axe d'analyse des résultats de l'une des études internationales les plus larges ou au travers d'une étude qui vise à mettre en évidence les facteurs susceptibles d'avoir un impact sur les performances des élèves.

2. En Fédération Wallonie-Bruxelles

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la question des différences et de la façon de les prendre – ou non – en compte est à l'agenda et donne lieu à des débats, souvent passionnés. Nous ne retiendrons, à titre d'exemple, que deux problématiques, l'une relative à l'enseignement obligatoire et l'autre à l'enseignement supérieur.

2.1. Le décret « inscriptions »

Depuis 2007, un décret, amendé à plusieurs reprises, règlemente les inscriptions en première année de l'enseignement secondaire : le but est « d'établir un dispositif d'inscription efficace, transparent, garant de la liberté des parents, de la mixité sociale et de l'autonomie des acteurs et partenaires de l'école ». (Déclaration de politique communautaire, 2004).

L'exposé des motifs du décret du 8 mars 2007 décrit clairement la perspective dans laquelle le projet de décret a été proposé :

« La mixité sociale au sein de nos établissements est aujourd'hui trop faible, les regroupements des élèves, qu'ils soient choisis ou subis, sont le plus souvent fondés sur le niveau socio-économique.

Augmenter le taux de mixité sociale constitue dès lors un objectif qui s'inscrit assurément dans la perspective d'une amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'équité de notre système scolaire. En effet, limiter le rôle de l'école à une vie « en communauté » où des semblables se retrouvent entre eux appauvrit considérablement le rôle de l'école dans le renforcement de la cohésion sociale. Au contraire, une école au sein de laquelle tous se retrouvent pour vivre, apprendre et grandir ensemble aide, selon l'expression de Meirieu, à « faire société », c'est-à-dire conduit à apprendre à vivre dans une société complexe et riche de différences » (Exposé des motifs, p. 1). La seconde version du décret, datée du 28 juillet 2008, annonce clairement les objectifs poursuivis dès son intitulé : « Décret visant à réguler les inscriptions des élèves dans le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire et à favoriser la mixité sociale au sein des établissements scolaires ».

Au départ d'une régulation sur la base de l'ordre des demandes (« premier arrivé, premier servi »), un dispositif complexe a été mis en place, progressivement, qui base les priorités sur une variété de paramètres prenant en compte des critères tels que les partenariats établis et la distance entre l'école primaire et l'école secondaire envisagée ou la présence d'un frère ou d'une sœur dans l'établissement, mais prévoit des quotas : chaque établissement d'enseignement secondaire doit accueillir en 1^{re} année au moins 20,4 % d'élèves issus des écoles primaires faisant partie des 40 % d'élèves les plus défavorisées en vertu de l'indice prévu par le décret du 30 avril 2009 sur l'encadrement différencié¹. Ce dernier indice se base notamment sur le quartier où est situé le domicile de l'élève.

Ce décret fait régulièrement l'objet de prises de positions de groupes de parents et de citoyens qui dénoncent une atteinte aux libertés individuelles ou contestent certains des critères prévus par le législateur (Delvaux et Maroy, 2010 ; Ryelandt, 2013).

2.2. Un examen à l'entrée de l'enseignement supérieur

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la question d'un examen d'entrée et de son statut est posée par différents acteurs. Un tel examen doit-il être obligatoire ou facultatif, conditionner l'accès ou informer simplement du degré de préparation aux études ? En la matière, les options sont nombreuses. Ces pratiques possibles nous semblent s'inscrire clairement dans les stratégies de gestion des différences au niveau du système : il s'agit de tenter de prévenir les trop nombreux échecs dans l'enseignement supérieur en empêchant « les plus faibles » d'y accéder, ou du moins en les avertissant de leurs lacunes pour leur permettre d'y remédier ou... de renoncer.

Un article récent de Lambert (2013) analyse les enjeux économiques, politiques et sociaux de l'établissement d'un processus de sélection à l'entrée. L'auteur met notamment en évidence l'impact négatif qu'aurait un test obligatoire en termes d'équité et d'efficacité : d'une part, dans un système éducatif où l'enseignement secondaire est particulièrement inéquitable, les jeunes issus de milieux modestes sont plus souvent moins bien préparés à l'enseignement supérieur et auraient dès lors bien moins de chances que les étudiants plus nantis d'y accéder (Lambert parle d'« écrémage social ») ; d'autre part, de nombreuses études ont montré que le pouvoir prédictif des tests à l'entrée est faible, de nombreux facteurs difficiles à mesurer conditionnant l'échec ou la réussite ultérieurs. Selon Lambert, un test non contraignant risquerait d'avoir des effets similaires, vu la probabilité plus grande qu'un étudiant de milieu modeste dont les lacunes auraient été mises en évidence renonce à poursuivre. Selon lui, une telle démarche ne peut s'avérer efficace que si des aides adaptées sont mises en place pour aider les étudiants à combler leurs lacunes et si des mesures d'ajustement des cours sont éventuellement envisagées, comme dans le dispositif « Passeports pour le bac » (Vieillevoye et al., 2012, cité par Lambert, 2013).

Les deux exemples présentés ici mettent bien en évidence l'importance du thème abordé dans cette section : quel que soit le nom qu'on lui donne dans ses applications concrètes, la gestion des différences suscite en Fédération Wallonie-Bruxelles de nombreuses prises de position et réactions des différents acteurs, dont la recherche en éducation peut, modestement, contribuer à évaluer la pertinence.

¹ Pour autant que les demandes d'inscription des élèves de cette catégorie représentent au moins 20,4 % des places disponibles dans l'école.

3. Des approches variées

Les articles proposés dans le cadre de la réflexion sur la gestion des différences abordent différentes facettes de cette problématique dont nous avons tenté de montrer l'importance.

Les deux premiers articles concernent les différences au niveau du système éducatif. Dans un article intitulé « **La ségrégation entre écoles maternelles. Inégalités entre implantations scolaires : les inégalités sociales entre quartiers ont trop bon dos** », Pierre Marissal analyse le recrutement des écoles maternelles en Région bruxelloise, ainsi que les distances entre le domicile des élèves et l'école qu'ils fréquentent. Il montre ainsi que la ségrégation entre les écoles, très importante dès l'école maternelle, n'est pas uniquement due aux caractéristiques sociales des zones de recrutement et porte un regard critique sur les politiques menées en faveur de la mixité. Perrine Devleeshouwer a, pour sa part, étudié « **Les interdépendances locales entre établissements : un facteur clé pour comprendre les pratiques internes de gestion de la diversité** » dans l'enseignement bruxellois. Dans cinq établissements d'enseignement secondaire sélectionnés pour leur position intermédiaire dans les hiérarchies scolaires, les pratiques de gestion de la diversité ont été analysées sur la base d'entretiens qualitatifs avec des membres du personnel. Modification délibérée de l'image de l'école, ou des options offertes, élimination d'élèves sur la base de comportements, tri sur la base des performances, les stratégies ne manquent pas pour peser sur la composition de l'école et, partant, pour tenter de maintenir la position de l'établissement dans les hiérarchies scolaires, étroitement corrélée aux profils des élèves accueillis.

Outre leurs apports à la connaissance du système éducatif, ces deux articles sont de nature à alimenter la réflexion des décideurs politiques et plus largement des citoyens qui s'intéressent aux dispositifs qui visent à gérer ou à prendre en compte les différences au niveau du système (décret « inscriptions », financement différencié des établissements, dans la foulée des discriminations positives, etc.).

Trois articles reposent sur des recherches menées en haute école, dans le cadre de la formation initiale de futurs instituteurs et/ou agrégés de l'enseignement secondaire inférieur. Ils sont tous trois rédigés par des enseignants d'une même haute école, qui décrivent et évaluent les pratiques qu'ils ont mises en places. L'article d'Arnaud Cornet, Anne Schillings, Céline Dispas, Delphine Boulanger, Michel Renard et Rosalie Spéciale s'intitule « **Cerner et prendre en compte les rapports au savoir des étudiants** ». Les auteurs décrivent et analysent leur propre démarche à l'égard de futurs enseignants. Celle-ci vise à prendre en compte les différences dans les rapports au savoir des futurs enseignants et à les rendre acteurs de leur propre transformation à cet égard, dans une logique d'émancipation. Les auteurs poursuivent aussi un objectif à plus long terme : préparer les étudiants à procéder de même avec leurs futurs élèves. Différents modules sont décrits, avec comme fil rouge la réflexivité au travers de la rédaction de rapports successifs, inscrits dans une progression, et constituant des traces qui se prêtent à une évaluation. Dans l'article « **En tandem avec un élève, pour travailler nos différences** » Claudine Kefer et Françoise Budo abordent la gestion des différences selon un angle particulier : les différences analysées sont en effet celles qui séparent les futurs enseignants et des élèves culturellement éloignés de l'école. La stratégie repose sur l'organisation structurée de rencontres entre ces deux types d'acteurs et le travail des représentations qui s'expriment à ces occasions. L'évaluation du dispositif par les étudiants et divers incidents critiques témoignent de l'efficacité du dispositif, même si peu d'évolutions significatives des représentations entre octobre et mai peuvent être objectivées. Grégory Voz et Pascale Robinet interrogent les effets d'un isomorphisme entre certaines pratiques de formation initiale d'enseignants et les stratégies que déploient ceux-ci, une fois en charge d'une classe. Ils se demandent « **dans quelle mesure les enseignants issus d'un système de formation différencié sont-ils prêts à différencier ?** ». Les auteurs se basent sur des entretiens avec 16 enseignants formés par leur équipe répartis en trois catégories : sans expérience, en fonction depuis moins d'un an, en fonction depuis un ou deux ans. Ils mettent en évidence que la formation a un impact en termes de sensibilisation à l'importance de la différenciation, mais ils soulignent aussi les difficultés qu'éprouvent ces jeunes enseignants à la mettre en pratique cette différenciation dans les classes. Cette évaluation, à leurs yeux, appelle un renforcement des aspects concrets de la préparation à cette différenciation et un soutien sous la forme d'une formation continue. Ces trois contributions intéresseront au premier chef les formateurs d'enseignants et de formateurs, mais aussi tous ceux qui se préoccupent, d'un point de vue plus théorique, de différenciation, d'émancipation et d'implantation « d'innovations » pédagogiques.

Enfin, Bernard Delvaux conclut par une synthèse de l'atelier lors duquel les cinq articles brièvement présentés ci-dessus et quatre recherches supplémentaires, ont fait l'objet de communications : il en dégage les convergences, les divergences, mais aussi les angles morts dans un article intitulé « **Les recherches en éducation : des leviers face aux défis de l'éducation et de la formation** ». De cette lecture transversale, il en conclut notamment l'intérêt qu'il y aurait à développer davantage des initiatives qui, telles celles d'ABC-éduc, « visent à mettre en interaction dans des conditions favorisant le respect mutuel, de chercheurs développant, par rapport à une même thématique, des approches différant par leur discipline d'ancrage, leur démarche segmentée ou holiste, leurs terrains, leurs objets, ... ».

Références bibliographiques

- Bourdieu, P. (1966). L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture. *Revue française de sociologie*, 7(3), pp. 325-347. Trouvé sur le site http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1966_num_7_3_2934 le 20 octobre 2013.
- Décret portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'écoles dans l'enseignement obligatoire, 8 mars 2007. *Moniteur belge*, le 3 juillet 2007.
- Décret visant à réguler les inscriptions des élèves dans le 1er degré de l'enseignement secondaire et à favoriser la mixité sociale au sein des établissements scolaires, 18 juillet 2008. *Moniteur belge*, le 26 août 2008.
- Décret organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité, 30 avril 2009. *Moniteur belge*, le 9 juillet 2009.
- Delvaux B. et Maroy C. (2009), Débat sur la régulation des inscriptions scolaire en Belgique francophone : où se situent les désaccords ? *Cahiers de recherche en éducation et formation*, 68.
- Lambert, J.-P. (2013). Accès à l'enseignement supérieur : un enjeu politique et économique majeur. *La Revue nouvelle* (12), 77-97. Trouvé sur le site http://www.revuenouvelle.be/spip.php?page=abstract&id_article=3054 le 30 mars 2014.
- OCDE (2014a). *Résultats du PISA 2012 : l'équité au service de l'excellence. Offrir à chaque élève la possibilité de réussir (Volume II)*. Paris: Editions de l'OCDE. Trouvé sur le site <http://dx.doi.org/10.1787/9789264205321-fr> le 10 décembre 2014.
- OCDE (2014b). *Résultats du PISA 2012 : les clés de la réussite des établissements d'enseignement. Ressources, politiques et pratiques (Volume IV)*. Paris: Editions de l'OCDE. Trouvé sur le site <http://dx.doi.org/10.1787/9789264205369-fr> le 10 décembre 2014.
- Ryelandt N. (2013). Les décrets «inscriptions» et «mixité sociale» de la Communauté française. *Courrier hebdomadaire* (2188-2189).
- Hattie, J. (2012). *Visible learning: a synthesis of over 800 meta-analyses relating to achievement*. Londres & New York: Routledge.
- Parlement de la Communauté française (20 juillet 2004). *Déclaration de politique communautaire*. <http://archive.pfwb.be/100000000073082?action=browse>